



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
de la séance du **jeudi 18 janvier 2024****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 18 janvier 2024, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - **17** membres : **Jill Köppe-Ritzenthaler, Éric Scheer, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Didier Weisheimer, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Delphine Maraget, Virginie Laissus, Yannick Schwartz, Guillaume Chatton, Nicolas Cordonnier, Olivier Melnik, Esther Bennek.**

Liste des absents excusés et représentés - **0** membre :

Liste des absents excusés non représentés - **1** membre : **Michèle Haag,**

Liste des conseillers arrivés en retard - **1** membre : **Guillaume Chatton arrivé au point 3**

Procurations – **0** :

**Quorum : 10 membres - atteint**

Est désignée à l'unanimité secrétaire de séance : **Christiane Krem**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
2. Rétrospective de l'année 2023
3. Personnel communal : mouvements 2023/2024 et perspectives
4. Personnel communal : actualisation des emplois contractuels
5. Agents saisonniers et animateurs d'accueil de loisirs : recrutements 2024
6. Subventions aux associations et autres participations
7. Taux de vacation pour la distribution des publications communales : actualisation
8. Orientations budgétaires 2024 – voiries rue du Rhin, chaufferie centrale et école maternelle
9. Classes transplantées 2024 : participation financière
10. Déclarations d'urbanisme
11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
13. Divers

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023**

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2023 a été diffusé et affiché le 13 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 a été publié sur le site internet de la commune le 23 octobre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 reçu en Préfecture le 20 décembre 2023 et distribué aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024, en même temps que la convocation, est **approuvé** à l'unanimité des conseillers municipaux présents à la séance.

## 2. Rétrospective de l'année 2023

**Jill Köppe-Ritzenthaler** présente la rétrospective de l'année 2023, en termes d'évolution de la population, d'activités et de réalisations communales :

**Etat civil** : 14 naissances – 7 mariages – 41 décès dont 16 habitants de Kunheim (8 décédés à leur domicile ou à la Roselière + 8 décédés hors Kunheim) + 24 décès à la Roselière de résidents extérieurs à la commune ainsi que 1 décès sur la route industrielle.

**Population légale** validée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : population municipale : 1 835 habitants + 33 habitants comptés à part soit une population totale de 1 868 (1 850 habitants au 01/01/2023).

*Variation de population estimée au 31.12.23 : + 32 habitants (57 arrivées déclarées pour 25 départs déclarés).*

**Nombre d'électeurs « municipaux »** : 1 169 inscrits sur la liste générale – 38 électeurs européens inscrits sur la liste complémentaire municipale – 39 électeurs européens inscrits sur la liste complémentaire européenne.

### **Urbanisme :**

- 11 demandes de permis de construire dont
  - 3 garages/carports
  - 1 terrasse et piscine
  - 2 réaménagements garage/rénovation
  - 1 permis concernant 10 maisons individuelles
  - 1 bâtiment agricole
  - 3 demandes des usines pour 2 constructions démontables et 1 chaufferie biomasse et pose de panneaux photovoltaïques
- 0 renseignement d'urbanisme
- 21 certificats d'urbanisme (21 CUA – 0 CUB)
- 53 déclarations préalables
- 1 permis de démolir
- 0 permis d'aménager.

Subventions aux particuliers « énergies renouvelables » :

5 dossiers déposés en 2023, 7 subventions versées en 2023 dont 3 sur dossiers 2022.

**Activités du conseil municipal** : 8 séances ordinaires, et 110 sujets abordés (moyenne : 14 points par séance) – 19 réunions de la municipalité – 44 réunions de commissions communales ou groupes de travail.

En 2023 La Ruche a fourni **9 761 repas** en temps scolaire et **1 285 repas** lors des vacances ALSH (février + juillet + août + octobre)

**Total de 11 046 repas**

Heures de garde : en temps scolaire : 18 587 heures en semaine et 9 105 heures le mercredi soit **27 692 heures**

Heures de garde : en vacances scolaires : **11 265 heures**

**Total de 38 957 heures**

Une plus forte fréquentation en temps scolaire en 2023 et un peu moins d'inscrits dans les ALSH des vacances, mais le nombre d'heures total reste en augmentation.

Les projets attractifs du mercredi permettent de garder des enfants réguliers de Kunheim et des villages extérieurs.

Les principales réalisations 2023 :

- réfection du logement au 57 rue Principale
- menuiseries extérieures du logement 56a, rue Principale
- accessibilité extérieure de la salle des fêtes
- éclairage extérieur des installations tennistiques
- enduit de protection de la fresque de Popay
- étude de sécurité rue du Rhin
- travaux sylvicoles
- achat d'un moniteur défibrillateur pour le Centre de Première Intervention
- acquisition d'un nouveau serveur
- acquisition d'un minibus pour le service périscolaire subventionné par la CAF
- acquisition d'un broyeur
- divers achats : stores extérieurs pour la Mairie, rotor, désherbeur, matériel informatique, panneaux de signalisation
- intégration d'un module d'inscription en ligne pour le service périscolaire et les ALSH (BEL AMI).

Organisation de plusieurs grandes manifestations : Jardins Ouverts, La bicyclette franco-allemande, Journée Citoyenne, Marché de Noël, Passation de commandement du chef de corps des sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

### **3. Personnel communal : mouvements 2023/2024 et perspectives**

**Jill Köppe-Ritzenthaler** présente en séance l'état du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et fait le point concernant les changements intervenus en 2023 ainsi que sur les mouvements programmés en 2024.

#### **En 2023 :**

- 1 départ :
  - Service administratif – mutation externe – 1<sup>er</sup> septembre
- Fin de 4 contrats :
  - deux apprentis BPJEPS et CPJEPS
  - un emploi aidé au service périscolaire - 31 décembre
  - un agent du service technique pour départ à la retraite – 31 mai
- Recrutement de deux agents stagiaires :
  - adjoints techniques à temps complet – 1<sup>er</sup> janvier
- Recrutement en apprentissage :
  - un BUT Carrières juridiques – 1<sup>er</sup> septembre
  - deux BPJEPS – 1<sup>er</sup> novembre
- Renouvellement ou nouveau contrat de droit public :
  - 35 heures – technique – 1<sup>er</sup> février
  - 15 heures – administratif – 1<sup>er</sup> janvier
  - 25 heures – technique – 1<sup>er</sup> juillet
  - 35 heures – technique/ Ruche – 1<sup>er</sup> septembre
  - 17 h 30 – administratif – 1<sup>er</sup> juillet (1 mois)
  - 20 heures – administratif – 1<sup>er</sup> septembre
  - 25 heures – entretien des locaux – 1<sup>er</sup> novembre
  - 35 heures – Ruche – 1<sup>er</sup> octobre
- Recrutement en emploi aidé :
  - un agent pour le service technique – 2 juin – 9 mois
  - deux agents pour le service périscolaire – 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> octobre – 26 heures pour une durée de 9 mois

Répartition du personnel au 18 janvier 2024

Catégorie	Quotité horaire/semaine	Nombre d'agents
Fonctionnaires CNRACL	35 heures	9
	30 heures	1
Fonctionnaires IRCANTEC	26 heures	1
	25 heures	2
	17 heures 30	1
<b>Sous-total 1</b>	<b>12,53 etp (*)</b>	<b>14</b>
Contractuels de droit public	35 heures	3
CDI	30 heures	1
	25 heures	2
	20 heures	1
	17 heures	1
	15 heures	1
<b>Sous-total 2</b>	<b>6,77 etp</b>	<b>9</b>
Contractuels de droit privé :		
Apprentis	35 heures	3
Emplois aidés	26 heures	2
	20 heures	1
<b>Sous-total 3</b>	<b>5,06 etp</b>	<b>6</b>
<b>total</b>	<b>24,36 etp</b>	<b>29</b>

(\*) etp : équivalent temps plein

**Perspectives 2024 :****Titularisation** des deux adjoints techniques stagiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**Embauches et renouvellements :**

à réaliser :

- relancer une offre pour le recrutement d'un personnel administratif à temps complet : comptabilité – marchés publics – ressources humaines afin de consolider l'équipe et de préparer l'avenir (offre infructueuse en 2023),
- planifier le recrutement d'autres agents sur des emplois vacants au tableau des emplois communaux afin de renforcer les équipes sur des besoins pérennes,
- 1 nouvel apprenti BPJEPS et/ou CPJEPS à partir de la prochaine rentrée scolaire,
- contractuels : en raison de la pénurie de candidatures de fonctionnaires qualifiés ou pour remplacer des agents momentanément absents des renouvellements de contrats seront proposés, en fonction des besoins au sein des services technique, administratif et périscolaire.

**Fin de CDD :**

- contractuel de droit public - 30 juin – administratif – 15 heures
- trois agents en emploi aidé

**Départ à la retraite :**

- adjoint technique titulaire - 31 décembre 2024 – 35 heures

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.**4. Personnel communal : actualisation des emplois contractuels**

**Jill Köppe-Ritzenthaler** rappelle aux conseillers la décision de l'intercommunalité de réduire le nombre de points de collecte de déchets et de fermer certains sites, déchèteries, points verts, dont celui de Kunheim à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, les élus kunheimois ont

décidé d'engager une reconversion de ce site en un lieu de traitement et de revalorisation de certains végétaux. A cette fin, un personnel communal technique sera nécessaire pour accueillir les dépôts effectués par la population kunheimoise puis pour effectuer les opérations de tri et de broyage notamment.

C'est pourquoi, sur proposition de la maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**crée** un emploi contractuel comme suit :

- recrutement en contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de 6 mois reconductible – sur le grade d'adjoint technique – quotité horaire de 20/35<sup>èmes</sup> à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 – rémunération sur le 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 soit les IB 367 IM 366 – fondement : article L 332-23-1<sup>o</sup> du Code général de la fonction publique.

et, afin de renforcer l'équipe périscolaire,

**crée** un emploi contractuel comme suit :

- recrutement, à effet immédiat, en contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de 3 mois reconductible, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, d'un adjoint d'animation pour une quotité de 17/35<sup>èmes</sup> – rémunération sur le 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 soit les IB 367 IM 366 - fondement : article L 332-23-1<sup>o</sup> du Code général de la fonction publique.

## **5. Agents saisonniers et animateurs d'accueil de loisirs : recrutements 2024**

**Jill Köppe-Ritzenthaler** rappelle la délibération du 26 janvier 2023 relative au recrutement d'agents saisonniers pour 2023.

Conformément aux dispositions des articles L 332-13 et L 332-23 du Code de la Fonction Publique, qui stipulent respectivement que, pour répondre à des besoins temporaires, des contractuels peuvent être recrutés pour assurer le remplacement d'agents territoriaux en congé régulièrement accordé ou que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,  
Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Afin de répondre aux besoins saisonniers liés aux plantations et à l'entretien des espaces verts, au remplacement des agents en congés, et à des travaux ponctuels et urgents,

Sur proposition de la maire, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- o **crée 6 postes** d'agents saisonniers à temps complet pour renforcer principalement l'équipe affectée aux espaces verts
- o **crée 3 postes** d'agents saisonniers à temps non complet 25/35<sup>èmes</sup> en renfort de l'équipe d'entretien des locaux,
- o **autorise** une marge de + 1 – 1 dans la répartition de ces 9 emplois créés pour tenir compte des périodes réelles de congés des agents remplacés qui ne sont pas encore connues, des besoins à couvrir et du taux d'encadrement des saisonniers,
- o **fixe** la durée maximale d'emploi par poste à **3 mois** sur une durée d'un an et **limite** le total cumulé d'emploi de l'ensemble des agents à 12 mois au titre d'une année civile,
- o **autorise** les embauches sur la base du premier grade des cadres d'emplois suivants : adjoint technique territorial, adjoint administratif territorial, ou adjoint d'animation territorial,

- **fixe** la rémunération des agents saisonniers sur le minimum de traitement du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération des agents de la fonction publique territoriale revalorisé à titre indicatif à l'IB 367 - IM 366 (1 801,74 € bruts au 01/01/2024) pour 1 mois à temps complet, majorés de 10% au titre des congés payés
- **autorise** la maire à procéder au recrutement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire qui sera votée au budget primitif 2024.

La date butoir de réception des candidatures est fixée au 31 mars 2024.

La maire rappelle par ailleurs que le conseil avait autorisé le recrutement d'animateurs non titulaires en renfort de l'équipe du service périscolaire lors de l'organisation, par la commune, d'accueils de loisirs sans hébergement et fixé leur rémunération en fonction de leur qualification comme suit :

- la rémunération des animateurs contractuels d'ALSH, titulaires du BAFA, sur les indices, correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération majorée de 10 % au titre des congés payés,
- une gratification journalière aux aides-animateurs et stagiaires BAFA bénévoles effectuant leur période de stage lors des accueils de loisirs sans hébergement organisés par la commune d'un montant de 40 € nets par jour,

sur proposition de Sophie Edel, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- **reconduit** ces recrutements en 2024,
- **actualise** la rémunération des animateurs contractuels sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 à savoir l'IB 367 - IM 366, majorée de 10 % au titre des congés payés,
- **maintient** la gratification journalière nette des aides-animateurs et stagiaires BAFA bénévoles effectuant leur période de stage lors des accueils de loisirs sans hébergement organisés par la commune d'un montant de 40 €,
- **maintient** pour les aides-animateurs et stagiaires BAFA bénévoles, qui ne seraient pas domiciliés à Kunheim, en raison de leur faible rémunération, une aide au déplacement de 0,32 € du kilomètre pour tout déplacement au moyen d'un véhicule motorisé quelle que soit la cylindrée, y compris motocyclette et vélomoteur.

Sur proposition de **Sophie Edel**, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **fixe** le nombre des animateurs stagiaires et titulaires BAFA ou des aides-animateurs comme suit en fonction des ALSH 2024 organisés par la commune :

Besoins recensés par Anne Ehlacher, responsable du service pour les ALSH :

**Pour environ 48 enfants** : besoin = 8 personnes (dont 3 extérieurs maximum par ALSH)

- 1 Directeur (Ruche)
- 1 Directeur adjoint (Ruche)
- 2 Animateurs pour les 3-5 ans (1 Ruche + 1 extérieur)
- 2 Animateurs pour les 6-11 ans (1 Ruche + 1 extérieur)
- 1 Aide animateur (extérieur)
- 1 personnel technique communal – vaisselle, ménage

ALSH des vacances 2024	Total semaines
Février du 26/02 au 01/03	1
Avril du 22/04 au 26/04	1
Juillet du 9/07 au 26/07	3
<b>2 ALSH</b>	
Août 28/29/30 <i>Dont une nuit de camping dans LA RUCHE le 27/08</i>	3 jours + 1 nuit
Octobre 21/10 au 25/10	1

En juillet 2024 : 2 ALSH

- Pour l'ALSH des 3–10 ans – 48 enfants / jour (20 de maternelle + 28 en élémentaire)
  - 1 Directeur (Ruche)
  - 2 Animateurs pour les 3–5 ans (1 Ruche BAFA + 1 extérieur)
  - 2 Animateurs pour les 6–11 ans (1 Ruche BAFA + 1 extérieur)
  - 1 Aide animateur (extérieur)
  - 1 personnel technique communal – vaisselle, ménage
- Pour l'ALSH des 11–14 ans – 18 enfants maxi/ jour
  - 1 Directeur / Animateur (Ruche)
  - 1 Aide animateur (extérieur)
  - 1 personnel technique communal – vaisselle, ménage / Animateur

## 6. Subventions aux associations et autres participations

**Jill Köppe-Ritzenthaler** rappelle la délibération du 26 janvier 2023 qui fixait le montant des subventions et participations au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **maintient** les taux et montants de participation pour l'année 2024 à l'identique de 2023 soit les montants suivants :

- Associations locales : **600 €**
- Jeunes licenciés :
  - Catégorie A jeunes licenciés (élèves) : **28 €**
  - Catégorie B jeunes en championnat : **47 €**
  - Catégorie C jeunes en championnat régional : **55 €**
  - Catégorie D animation et formation : **15 €**
- Crédits de Noël et participations diverses

<b>crédits de Noël et participations diverses</b>	2022/2023	2024
Enfants des écoles / enfant	<b>11,20 €</b>	<b>11,20 €</b>
Enfants du personnel / enfant	<b>52,00 €</b>	<b>52,00 €</b>
Retraités du personnel / retraité	<b>52,00 €</b>	<b>52,00 €</b>
Fournitures scolaires / élève	<b>50,00 €</b>	<b>50,00 €</b>
Permanences au Centre de Secours	<b>30,40 €</b>	<b>30,40 €</b>

	2022/2023	2024
Amicale des sapeurs pompiers	2 100 €	2 100 €
Amicale Jules Verne (*)	5 000 €	5 000 €
APP journée jeunes pêcheurs	200 €	200 €

(\*) Sophie Edel précise que le versement de cette subvention ne sera pas automatique mais effectuée sur demande expresse de l'AJV.



## 7. Taux de vacation pour la distribution des publications communales : actualisation

**Jill Köppe-Ritzenthaler** rappelle aux conseillers la délibération du 12 mai 2011, par laquelle le conseil municipal fixait les conditions de recours à un vacataire pour la distribution des publications communales ainsi que les taux de vacation alloués et celle du 26 janvier 2023 portant revalorisation de ces taux de vacation.

Elle précise que le courrier ponctuel est affranchi, mais que pour les diffusions « tous foyers » communaux ou envoi en nombre il est fait appel à un agent vacataire.

Les taux des vacations en vigueur sont les suivants :

- distribution « tous foyers kunheimois » ou distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à une valeur d'affranchissement de 200 € : **136,50 € bruts/prestation**
- distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à 100 € et inférieur à 200 € : **70 € bruts/prestation.**

En 2019, le timbre vert (20 grammes) était encore vendu 0,88 €, avant de passer à 0,97 € en 2020, 1,08 € en 2021 puis 1,16 € en 2022 et enfin **1,29 € en 2024.**

Entre le 31/12/2022 et le 01/01/2024 le SMIC a augmenté de 5,24 % passant de 11,07 €/heure à 11,65 €/heure.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **revalorise** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux des vacations fixé pour la distribution de masse comme suit :

- distribution « tous foyers kunheimois » ou distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à une valeur d'affranchissement de 200 € : **145 € bruts/prestation**
- distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à 100 € et inférieur à 200 € : **80 € bruts/prestation.**

## 8. Orientations budgétaires 2024 – voiries rue du Rhin, chaufferie centrale et école maternelle

**Jill Köppe-Ritzenthaler** rappelle que certains projets déjà validés par le conseil municipal : construction d'une nouvelle école maternelle et acquisition préalable des terrains d'emprise foncière, travaux d'aménagement de la rue du Rhin conformément aux résultats de l'étude diligentée en 2023, et étude du projet de chaufferie centralisée constitueront trois éléments majeurs des orientations à inscrire au budget 2024.

Les conseillers sont invités à compléter les orientations budgétaires qu'il conviendrait de réaliser en 2024.

Entendu les explications fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **arrête** la liste provisoire des principales orientations budgétaires 2024 afin de permettre leur chiffrage avant arbitrage par la commission des finances et inscription au budget 2024 comme suit :



	<b>OB 2024</b>
<b>Bâtiments</b>	
<b>Sous-sol boulangerie</b>	
Rénovation de la cour	<b>26 400 €</b>
<b>Mairie</b>	
chauffage au sol	<b>à chiffrer</b>
<b>Salle des fêtes</b>	
SSI	<b>20 000 €</b>
<b>Ecole maternelle</b>	
Nouvelle école - choix de l'architecte	<b>66 000 €</b>
frais de portage acquisitions foncières	<b>10 000 €</b>
<b>Salle de sports</b>	
Treuils électriques relevage panneaux de basket	<b>à chiffrer</b>
<b>autres</b>	
TCK - mise aux normes accessibilité	<b>à chiffrer</b>
TCK - éclairage courts extérieurs	<b>1 820 €</b>
Halte-Nautique - aménagements - accessibilité - sanitaires - modernisation	<b>à chiffrer</b>
<b>Vidéoprotection</b>	
Rajout vidéoprotection PAV Schweitzer/tennis/point vert	<b>à chiffrer</b>
<b>Travaux de voirie</b>	
Rue de Baltzenheim/rue du Nord	<b>à chiffrer</b>
Réparation Plateau Rue de Colmar après branchement transfo irrigation Vialis	<b>4 200 €</b>
Travaux de sécurisation de la traversée aggro RD4	<b>462 000 €</b>
fil d'eau rue Principale + marquages + plateaux	<b>à chiffrer</b>
<b>Eclairage public et réseaux</b>	
Éclairage public autres rues : Nord...	<b>à chiffrer</b>
<b>Point vert et points d'apport volontaire</b>	
Aménagements divers	<b>à chiffrer</b>
<b>Actions en faveur des énergies renouvelables</b>	
Etude chaufferie centrale	<b>25 000 €</b>
<b>Espaces verts - Espaces de loisirs</b>	
outillage technique : mini pelle – benne à grapin	<b>3 300 €</b>
<b>Biens mobiliers et informatiques</b>	
congélateur SDF + réfrigérateur	<b>à chiffrer</b>
EJV – remplacement des TBI	<b>19 000 €</b>
Réorganisation du réseau informatique	<b>10 000 €</b>

**9. Classes transplantées 2024 : participation financière**

**Sophie Edel** présente en séance aux conseillers le programme du projet de sortie en classe de mer des élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Jules Verne qui partiront en classe de découverte en 2024.

Cette classe composée de 21 élèves se rendra à Palavas du 15 au 19 avril 2024, soit 4 nuitées. Le ratio provisoire par élève est de 362,96 €.

Le budget est provisoirement établi comme suit :

	dépenses		recettes	
	Projet Palavas 21 élèves	Coût du séjour + transport	7 072,25 + 2 100 = 9 172,25 €	Tombola de Halloween
divers		250 €	Nougat + miel	500 €
			Vente de brédalas au marché de Noël	100 €
			Bourse aux vêtements	400 €
			Sapins + roses de Noël	100 €
			Chocolat de Pâques*	100 €
			Fromage*	100 €
total		<b>9 422,25 €</b>		<b>1 800 €</b>
Reste à financer		<b>7 622,25 €</b>		
Ratio par élève		362,96 €		

\*Estimations : actions qui n'ont pas encore été menées

Les actions menées par l'APEEK permettront de faire baisser ce coût. A ce jour, les actions terminées sont : la tombola d'Halloween, la vente de miel, nougat et calissons et la vente des petits gâteaux de Noël réalisés par les élèves et les parents de l'école et vendus lors du marché de Noël de Kunheim, la vente de sapins de Noël et de roses de Noël. D'autres actions sont prévues pour l'année 2024.

Afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'y participer, une aide financière est demandée à la commune ainsi que la mise à disposition de personnel communal du service périscolaire afin d'encadrer ces sorties.

Par délibérations antérieures, le conseil municipal avait alloué une subvention de 10,40 €/enfant/nuitée revalorisée à 12 €, assortie en fonction des besoins émis par l'équipe pédagogique de la mise à disposition de personnel communal et d'un véhicule utilitaire communal.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le montant de la participation financière accordée à ce projet sur la base d'une proposition de 12 € par enfant participant et par nuitée soit un montant global estimé de 1 008 € de participation communale,
- **donne** son accord à la mise à disposition gratuite d'un agent du service périscolaire.

**10. Déclarations d'urbanisme**

**Didier Weisheimer rend compte** des dossiers d'urbanisme suivants :

la demande de permis de construire de :

- **Jonathan Cordonnier** pour la construction d'un garage, au 16 rue des Pâquerettes, en zone UB,

les déclarations préalables déposées par :

- **Robert Kolb**, pour une clôture au 83, rue des Vosges,
- **Dieter Reischmann**, pour un carport au 11, rue des Cerisiers,
- **Michel Dorée**, pour deux abris de jardin au 19a, rue des Vosges,
- **Dominique Ritzenthaler** pour l'installation de 580 panneaux photovoltaïques sur toiture, chemin du Grasweg,
- **EARL Obrecht**, pour la construction d'un abri pour station de pompage au Romerfeld.

- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** aux demandeurs ci-après, qui ont effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

2024	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
1	Sylvain Mazza	Energie photovoltaïque	450 €

**11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales****Commissions communales**

09.01.24 D. Weisheimer commission technique et urbanisme - **annulée**  
14.01.24 J. Köppe-Ritzenthaler AG du CPI

**Structures intercommunales**

07.12.23 D. Weisheimer comité syndical du SIAEP  
11.12.23 J. Köppe-Ritzenthaler conseil communautaire de la CCPRB  
12.12.23 J. Köppe-Ritzenthaler COPIL canal

**12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation**

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 29/11/2023 au 05/01/2024**

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
1	SDS - PANNEAUX DOUCHE	SANISITT	1 337,27	1 604,72
2	CONVENTION formation BUT CJ	CFA UNIVERSITE HAUTE ALSACE	2 166,67	2 600,00
3	SDS - ASSISES GRADINS	MENUISERIE SPINDLER SARL	3 210,00	3 852,00
4	TCK - PROJECTEURS KERIS	GHM ECLAIRAGE	9 704,00	11 644,80

### 13. Divers

#### a) Calendrier :

- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 22 février 2024 à 20 heures 15**
- Commission finances : **jeudi 14 mars 2024 à 18 h 00**
- Elections européennes : **dimanche 9 juin 2024**

#### b) Démission d'une conseillère municipale

La maire rappelle aux conseillers que, par lettre du 13 janvier 2024, réceptionnée en mairie le 16 janvier 2024, Anne-Catherine Buob a démissionné de sa fonction de conseillère municipale de Kunheim avec effet immédiat.

Aux termes de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire.  
La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 alinéa 2 du CGCT, la démission est devenue définitive dès sa réception, à savoir le 16 janvier 2024.

La maire a avisé le Préfet le 17 janvier 2024.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

**L'ordre du jour étant épuisé la maire clôt la séance à  
23 heures 23**

La maire,

La secrétaire de séance,

Jill Köppe-Ritzenthaler.

Christiane Krem.

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
Du 18 janvier 2024 – 17 membres présents**

**Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
2. Rétrospective de l'année 2023
3. Personnel communal : mouvements 2023/2024 et perspectives
4. Personnel communal : actualisation des emplois contractuels
5. Agents saisonniers et animateurs d'accueil de loisirs : recrutements 2024
6. Subventions aux associations et autres participations
7. Taux de vacation pour la distribution des publications communales : actualisation
8. Orientations budgétaires 2024 – voiries rue du Rhin, chaufferie centrale et école maternelle
9. Classes transplantées 2024 : participation financière
10. Déclarations d'urbanisme
11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
13. Divers

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
KÖPPE-RITZENTHALER Jill	Maire		
SCHEER Eric	Adjoint		
EDEL Sophie	Adjointe		
OBRECHT Joël	Adjoint		
BEYER Isabelle	Adjointe		
WEISHEIMER Didier	Adjoint		
KREM Christiane	conseillère		
HAYDL Daniel	conseiller		
BOLLENBACH Thomas	conseiller		
URBAN Sylvie	conseillère		
HAAG Michèle	conseillère		/
MARAGET Delphine	conseillère		
LAISSUS Virginie	conseillère		
SCHWARTZE Yannick	conseiller		
CHATTON Guillaume	conseiller		
CORDONNIER Nicolas	conseiller		
MELNIK Olivier	conseiller		
BENNEK Esther	conseillère		